

ADÉPUM

Assemblée générale régulière du mercredi 2 mai 2012

0. Ouverture
 - 0.1. Praesidium et secrétariat
 - 0.2. Adoption de l'ordre du jour
 - 0.3. Adoption de PV
 - 0.4. Annonces
1. ASSÉ/CLASSE
2. Féminisme
3. Actions
4. Revendications
5. Table de grève
6. Traitement d'avis de motion
7. Dépôt d'avis de motion
8. Varia
9. Fermeture

0 Ouverture

Proposition 0.1, telle que formulée par Charlotte Sabourin : « Que l'AG du mercredi 2 mai 2012 débute », Samuel Lesage appuie

Proposition 0.1 adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium et secrétariat

Proposition 0.1.1, telle que formulée par Charlotte Sabourin : « Que Emmanuel Chaput assure la présidence et François-Julien Côté-Remy le secrétariat », Samuel Lesage appuie

Proposition 0.1.1 adoptée à l'unanimité

0.2 Adoption de l'ordre du jour

Proposition 0.2.1, telle que formulée par Charlotte Sabourin : « Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté », Sophie Dyke appuie

Proposition 0.2.1 adoptée

0.3 Adoption de PV

Rien à adopter

0.4 Annonces

Samuel Lesage : Manifestation ce soir à 20h30 au Parc Émilie-Gamelin (une délégation de philosophie sera présente). Party jeudi soir au bar Les Grandes Gueules

Blandine Parchemal : mercredi prochain à 18h, soirée discussion sur le maintien d'une culture militante à l'UdeM après la Grève.

1. ASSÉ-CLASSE

Proposition 1.1, telle que formulée par Anne-Marie Gagné-Julien : « Que l'on tienne un temps de présentation de 10 minutes sur la question du dernier congrès de la CLASSE; Que ce temps de présentation soit suivi d'une période de questions-réponses de 10 minutes », Charlotte Sabourin appuie

Proposition 1.1 adoptée à l'unanimité

Présentation de l'exécutif

Il y a eu un compte-rendu (de la part du comité de négociations de la CLASSE) des événements qui eurent lieu lors du processus de négociations. Les négociations avec le gouvernement se sont bien déroulées pour les comités de négociation des différentes associations étudiantes : les relations entre la CLASSE, la FEUQ et la FECQ étaient plutôt bonnes. Il a également été question de conférences de presse (pour défendre nos revendications), de même que la possibilité d'appuyer l'intervention d'un médiateur pour résoudre l'impasse. Une proposition a été votée : la CLASSE condamne la violence et la délation entre les manifestants. La question des élections a été soulevée : quelle sera la stratégie de la CLASSE (demande de démission, annulation des élections, etc)?

Proposition 1.2, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette :

Considérant qu'un gouvernement qui se refuse à résoudre l'impasse et à négocier est plus nuisible que pas de gouvernement du tout;

Considérant que l'ADÉPUM entend porter le blâme sur le gouvernement s'il déclenche des élections pour éviter les négociations

« Que l'ADÉPUM demande à la CLASSE de réclamer la démission du gouvernement si et seulement si ce dernier maintient son refus de négocier avec la CLASSE », Frédéric Côté-Boudreau appuie

On demande le vote sur la proposition 1.2

Pour : 20

Contre : 5

Abstentions : 6

Proposition 1.2 adoptée à majorité

Proposition 1.3, telle que formulée par Arnaud Theurillat-Cloutier : « Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur la contre-offre de la FECQ et de la FEUQ du 1^{er} mai, précédée d'une présentation de la dite offre par Samuel Lesage de 10 minutes », Nicolas Hamon appuie

Proposition 1.3 Adoptée à l'unanimité

Présentation de Samuel Lesage

*Voir document de la FECQ et la FEUQ à cet effet

Plénière (20 minutes)

Proposition privilégiée, telle que formulée par Samuel Lesage : « Que l'on termine les tours de parole », Ludvic Moquin-Beaudry appuie

Proposition privilégiée adoptée à l'unanimité

Dépôt d'avis de motion (Ludvic Moquin-Beaudry) :

Avis de motion

Qu'à tous les endroits des règlements généraux ADÉPUM où l'on spécifie le code de procédures utilisé par l'association, celui-ci soit changé pour « Le Code de procédures des assemblées délibérantes rédigé par Patrick Véronneau » ou « le Code Véronneau » (version mise à jour le 25 mars 2010).

Qu'on ajoute aux règlements généraux de l'ADÉPUM la procédure de reconsidération suivante :

[Reconsidération d'une résolution] L'Assemblée générale peut reconsidérer aux deux tiers (2/3) des voix exprimées [se référer au Code de procédures en ce qui a trait à l'adoption d'une proposition] une de ses précédentes résolutions selon la procédure ci-dessous :

a) Si une résolution doit être reconsidérée parce qu'elle contrevient aux Statuts et règlements ou aux politiques de l'Association :

1. Elle peut être reconsidérée séance tenante, d'autant qu'il y ait un point à cet effet à l'ordre du jour de l'assemblée, et ce, dès sa convocation,
2. Elle peut également être reconsidérée lors d'une séance consécutive par un point à l'ordre du jour prévu à cet effet.

b) Lorsque la résolution à reconsidérer ne contrevient pas aux présents Statuts et Règlements :

1. Si l'ordre du jour de l'Assemblée ne comporte pas de point à cet effet, le ou la membre qui désire que soit reconsidérée une résolution doit préalablement le faire par le dépôt d'un avis de motion en Assemblée générale [se référer au Code de procédures en ce qui a trait à la mécanique relative au traitement d'un avis de motion]. L'avis de motion doit clairement faire état de la résolution visée et des motifs qui justifient sa reconsidération.
2. Advenant qu'un avis de motion visant la reconsidération d'une résolution soit déposé lors d'une Assemblée générale, l'objet de cet avis de motion ne peut être entériné lors de cette assemblée.
3. Un avis de convocation d'une seconde Assemblée générale est émis dans un délai déterminé par celle-ci ou par le Comité exécutif. L'ordre du jour de cette assemblée doit dès lors compter un point « Reconsidération de la résolution (...) » ou un équivalent. C'est lors de cette seconde assemblée ou d'une assemblée subséquente que l'objet de l'avis de motion est sujet à un entérinement.
4. Si cette seconde assemblée ne peut avoir lieu, notamment par faute de quorum, ou qu'elle ne parvient pas à traiter de l'avis de motion, le point « Reconsidération de la résolution (...) » ou un équivalent doit demeurer à l'ordre du jour des assemblées générales subséquentes (à l'exception des assemblées générales extraordinaires à moins que l'objet de cet avis ne soit en lien avec les motifs pour lesquels l'assemblée a été convoquée), et ce, jusqu'au traitement de l'avis de

motion. La présente ne s'applique pas pour les assemblées générales extraordinaires à moins que l'objet de cet avis ne soit en lien avec les motifs pour lesquels l'assemblée a été convoquée.

c) Une résolution qui fait l'objet d'une reconsidération redevient une proposition soumise à l'Assemblée générale. Une fois une « nouvelle » résolution adoptée, la résolution qui était visée par la reconsidération est désormais invalidée et inopérante.

Proposition 1.4, telle que formulée par Arnaud Theurillat-Cloutier : « Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur la stratégie étudiante en cas d'élections provinciales générales », Ludvic Moquin-Beaudry appuie

Proposition 1.4 adoptée à l'unanimité

Plénière (20 minutes)

Proposition privilégiée, telle que formulée par Samuel Lesage : « Que l'on termine les tours de parole », Marie-France Laurin appuie

Proposition privilégiée adoptée à l'unanimité

Proposition 1.5, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette :

Considérant que l'arrêt du mouvement de grève pourrait donner l'impression à la population que le parti libéral du Québec a bien géré la crise ou gagné la lutte;

Considérant l'impact positif que pourrait avoir une grève étudiante pendant les élections sur celles-ci (campagne d'informations, incitation à voter, pressions sur tous les partis politiques);

Considérant que le mouvement étudiant pourrait se consacrer à conscientiser la population sur la pertinence des politiques de gauche en général (contre la privatisation des services publics et autres mesures adoptées par notre association) et sur la gratuité scolaire en particulier;

Considérant que les différentes "offres" du gouvernement ont été jusqu'à présent pernicieuses, insuffisantes et méprisantes;

Considérant le rôle possiblement funeste qu'aurait l'arrêt du mouvement de grève sur les mouvements futurs des étudiants au Québec;

« Que l'ADÉPUM envisage sérieusement de poursuivre la grève (sans vote de reconduction) jusqu'au lendemain d'élections provinciales si

1) une campagne électorale et déclenchée avant le 30 mai;

2) des associations étudiantes représentant 75 000 étudiants et étudiantes sont prêtes à en faire autant;

3) l'ADÉPUM est toujours en grève au moment du déclenchement;

Que l'ADÉPUM publicise cette proposition, invite les autres associations étudiantes à agir en ce sens et suggère à la CLASSE, la FAÉCUM et la FEUQ d'en faire l'annonce dans les médias de sorte que le parti libéral soit a priori associé à la possible première annulation de session universitaire de l'histoire du Québec », Daniel Blémur appuie

*Daniel demande la question préalable, Nicolas appuie

*Question préalable adoptée à majorité

On demande le vote sur la proposition 1.5

Pour : 16

Contre : 4

Abstentions : 6

Proposition 1.5 adoptée à majorité

*Constatation du quorum à 15h44

Proposition 1.6, telle que formulée par Daniel Blémur :

Considérant l'éventuelle instrumentalisation en cours du conflit étudiant à des fins d'indécente stratégie électorale,

Considérant que la CLASSE doit prendre acte de cette possibilité et envisager à sa lumière l'avenir du mouvement de grève,

Considérant les puissances propres à la classe étudiante, en termes de critique sociale et politique de profondeur

« Que la CLASSE dénonce la volonté affichée du gouvernement de repousser la résolution du conflit actuel à d'éventuelles élections;

Que la CLASSE indique au gouvernement que si tel est bien le cas, les étudiants et étudiantes feront tout ce qui est en leur pouvoir pour travailler à la défaite intégrale, voire à l'effondrement du Parti Libéral du Québec aux prochaines élections,

moyennant des interventions publiques de toutes sortes et sur tous les thèmes, en dehors de la seule question de la hausse des frais de scolarité;

Que la CLASSE investisse tous les terrains où ce gouvernement s'est montré indécent, vil, corrompu, biaisé, oligarque, etc, et les rende manifeste, par des interventions répétées, aux yeux de la population québécoise;

Que la CLASSE prévienne le gouvernement qu'au cas où il souhaiterait éviter un tel scénario, qu'il recule sur la hausse des frais de scolarité », Blandine Parchemal appuie

Amendement (Adam) : « Que la CLASSE insiste sur le fait que cela ne relève d'aucun engagement partisan puisque ce mouvement doit se prémunir de la récupération par une classe politique ossifiée », Ludvic Moquin-Beaudry appuie

*Nicolas Hamon demande la constatation du quorum : perte du quorum

Fermeture de l'assemblée